

Séance du 13 avril 2026



LM - 40308

Présents : Mmes et MM. Michaël MODAVE, Le Bourgmestre f.f.- Président;
Thierry LEONET, Annie MARTIN, Julien MARTIN, Echevin(s) ;
Vinciane ROLIN, Présidente du CPAS ;
André GERARD, Mélissa PONCIN, Carine LHEUREUX, Marysa CATIAUX, David BARTHELEMY, Thibaut COLLARD, Conseillers communaux ;
Angélique LABBÉ, Directrice générale ;

Absents : David CLARINVAL, Emilien HUYBENS, Conseillers communaux ;

Objet : Opération de développement Rural - Constitution de la Commission Locale de Développement Rural

Le Conseil,

Vu l'article 1122-30 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation;

Vu le décret du 11 avril 2014 relatif au développement rural ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 12 juin 2014 portant exécution du décret du 11 avril 2014 relatif au développement rural ;

Vu l'arrêté ministériel du 12 octobre 2020 approuvant la circulaire 2020/01 relative au programme communal de développement rural (PCDR) ;

Vu sa décision du 07 octobre 2019 approuvant le principe de mener une opération de développement rural sur l'ensemble du territoire communal et d'adopter une convention d'accompagnement avec la Fondation Rurale de Wallonie;

Vu l'article 6 au décret du 11 avril 2014 relatif à la composition de la CLDR précisant entre autre que

- "La CLDR est présidée par le bourgmestre ou son représentant. Elle compte 10 membres effectifs au moins et trente membres effectifs au plus ainsi qu'un nombre égal de membres suppléants ;

- Un quart des membres effectifs et suppléants peut être désigné au sein du conseil communal. Les autres membres sont désignés parmi des personnes représentatives des milieux associatif, politique, économique social et culturel de la commune et des différents villages ou hameaux qui la composent, en tenant compte des classes d'âge de sa population."

Vu l'appel lancé à toute personne intéressée lors des consultations villageoises qui ont eu lieu entre septembre 2020 et juin 2021;

Vu les candidatures des personnes annexées à la présente délibération ;

Considérant que la composition de la CLDR, telle que proposée, offre une bonne représentativité de la population, tant selon des critères économiques, socio-professionnels, que culturels ;

Considérant la composition de la CLDR approuvée par le Conseil le 06 septembre 2021 ;

Considérant l'arrêté du gouvernement wallon du 15 mai 2025 approuvant le PCDR de Bièvre pour 10 ans ;

Considérant les 5 démissions suivantes reçues par le président de la CLDR, Michaël Modave :

NOM	Prénom	Village	Adresse
Dauby	Freddy	Bièvre	
Coulonval	Lucas	Graide	Rue de la Violette 18
André	Claude	Monceau	Rue du Mazy 60
Gilson	Christian	Oïzy	rue de Dinant, 35
Tate	Freddy	Cornimont	Cornimont 23

Considérant les 2 candidatures reçues par le Président de la CLDR, Michaël Modave depuis la première approbation de la composition de la CLDR :

NOM	Prénom	Village	Adresse
Jonet	Sophie	Six-Planes	Six-Planes 27
Danloy	Jocelyne	Monceau	Rue de Miraufontaine 63

Considérant que les élus qui voudraient refaire partie de la CLDR ;

NOM	Prénom	Village	Adresse
Martin	Annie	Graide	Rue du Mont 29
Gérard	André	Bièvre	Rue de la Gare 55

Considérant le décret du 14 avril 2014 relatif au développement rural, définissant les règles en matière de composition de la CLDR;

Après en avoir délibéré;

DECIDE à l'unanimité :

Article 1er :

D'approuver la liste des représentants à la CLDR telle que proposée ci-dessous.

	NOM	Prénom	Genre	Statut	Année de naissance	Village	Profession / Mandat politique
Quart Communal							
1	Modave	Michael	H	Effectif		Oizy	Bourgmestre faisant-fonction
2	Clarival	David	H	Suppléant		Bièvre	Conseiller
3	Martin	Julien	H	Effectif		Bièvre	Echevin
4	Léonet	Thierry	H	Suppléant		Bièvre	Echevin
5	Collard	Thibaut	H	Effectif		Baillamont	Conseiller
6	Gérard	André	H	Suppléant		Bièvre	Conseiller
Population							
7	Adant	François	H	Effectif	1978	Petit-Fays	Délégué gestion journalière secteur associatif
8	Cornil	Martine	F	Effectif	1964	Naomé	Communication
9	Danloy	Jocelyne	F	Suppléant	1960	Monceau	Retraitée (auparavant secteur assurances)
10	Datso	Christo	H	Suppléant	1958	Naomé	Gestionnaire risques non financiers pour une banque
11	Dion	Marianne	F	Effectif	1958	Bièvre	Infirmière responsable retraitée
12	Francotte	Soho	F	Suppléant	1986	Baillamont	Indépendante
13	Gilot	Agnes	F	Suppléant	1957	Bièvre	Retraitée (auparavant secteur de la vente)
14	Hardy	Marie	F	Effectif	1975	Bouillon	Animatrice + directrice du Centre Culturel
15	Jonet	Sophie	F	Suppléant	1979	Six-Planes	Fontainier
16	Lambot	Sarah	F	Effectif	1989	Oizy	Attachée parlementaire
17	Maldague	Claude	H	Effectif	1961	Graide-Station	Kinésithérapeute

18	Maldague	Emile	H	Suppléant	1952	Bellefontaine	Retraité (auparavant Commissaire de police)
19	Nicolas	Florian	H	Effectif	1994	Baillamont	Technicien PEB-energie-techniques spéciales chez DPE
20	Reitz	Chantal	F	Effectif	1962	Naomé	Aide-comptable
21	Seron	Marie-Pierre	F	Suppléant	1966	Gros-Fays	Agent conseil ONE
22	Snoeck	Séverine	F	Suppléant	1970	Graide	Indépendante
23	Valvekens	Emmanuelle	F	Suppléant	1981	Bièvre	Architecte d'intérieur / agent immobilier
	Versteegen	Renaud	H	Effectif	1972	Baillamont	Maître-nageur

Article 2 :

D'informer les candidats ayant postulés à la CLDR de la composition finale arrêtée par le Conseil communal.

Par le Conseil,

(s) La Directrice générale,
Angélique LABBÉ

(s) Le Bourgmestre f.f.
Michaël MODAVE

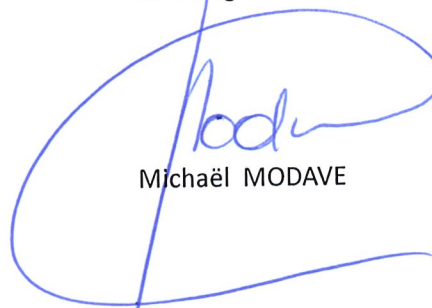
Pour extrait conforme,
Le 23/04/2026,

La Directrice générale,


Angélique LABBÉ



Le Bourgmestre f.f.


Michaël MODAVE

